



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CLARET Nelly, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 13.

Nombre de votants : 13

Nombre de procurations : 1

PRESENTS : MME CLARET Nelly. M NOYER Jean-Claude. Mme PHILIBERT Ghislaine. M MERCADES Jean. Mme FRIER Barbara. Mme BLANOT Arielle. Mme CALANDRE Nathalie. M BRENIER Rodolphe. Mme MORIN Sandrine. M PONTUS Jérôme. M GHEMBAZA Célim. M ARIGAULT Thomas. M GUILLERMAZ Thomas.

EXCUSES AVEC POUVOIR : M ANDREANI Éric à M GUILLERMAZ Thomas

ABSENTS : Mme DE BARROS Olivia.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT Ghislaine

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Madame le Maire propose l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2024, lequel est adopté à l'unanimité.

2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Nelly CLARET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif de la commune fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 352 161.33 €

Décide à l'unanimité de ses membres d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice comme suit :

Fonctionnement – Recettes

Article 002 - Report en fonctionnement : + 152 166.33 €

Investissement – Recettes

Article 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés : + 200 000.00 €

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions

- **FIXE** les taux d'imposition en 2024 comme suit :

Taxes	Taux 2024	Taux 2023 (pour rappel)
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	34.15 %	33.15 %
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	46.00 %	45.00 %
Taxe d'Habitation (TH)	11.15 %	10.15 %

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET COMMUNAL

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024 du budget principal présenté par Madame le Maire,

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres approuve le Budget Primitif pour l'exercice 2024 au niveau du chapitre pour la section d'investissement et la section de fonctionnement, comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
De fonctionnement	1 194 329.00 €	1 194 329.00 €
D'investissement	1 079 659.79 €	1 079 659.79 €

5. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Nelly CLARET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif du budget annexe fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 52 187.62 €

Décide à l'unanimité de ses membres d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice comme suit :

Fonctionnement – Recettes

Article 002 - Report en fonctionnement : +52 187.62 €

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024 du budget annexe présenté par Madame le Maire, soumis au vote par nature,

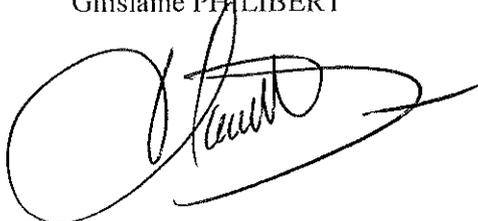
Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres approuve le Budget Primitif du budget annexe pour l'exercice 2024 au niveau du chapitre pour la section d'investissement et la section de fonctionnement, comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
De fonctionnement	37 115.00 €	69 372.62 €
D'investissement	5 685.00 €	15 337.76 €

FIN DE SEANCE à 19h50

La secrétaire

Ghislaine PHILIBERT



La Présidente

Nelly CLARET

